

AR Prefecture

063-216301747-20230304-2023\_03\_07-DE  
Reçu le 07/03/2023

**Extrait du registre des délibérations  
du Conseil municipal  
de la commune de GRANDVAL**

\* \* \* \* \*

**Séance du 04 mars 2023**

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 11  
en exercice : 11  
qui ont pris part à la délibération : 9  
Votes Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

Date de convocation : 22 février 2023

L'An deux mille vingt-trois le quatre mars à 17 heures 15, le Conseil Municipal de la Commune de GRANDVAL, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Didier FOURT.

Présents : Didier FOURT ; Jocelyne MORRETTA ; Hans KETTING ; Bernard REY ; Gwénaëlle CARRIER ; Thierry SAUREL ; Simon GEILER ; Stéphane CLAUD ; Éric ZIMMER.

Absents : Pierre CHANTELAUZE ; Dominique DELORD.

Le conseil a choisi pour secrétaire Gwénaëlle CARRIER.

Délibération n°2023-03-07 :

**Objet : Demande de subvention FIC – programme 2023  
Travaux de voirie**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'avant-projet des travaux de voirie - Programme 2023, établi par le maître d'œuvre.

Ces travaux concernent l'aménagement et la réfection des chemins de :

- Voie communale n°8 entre Le Bourg et le lieu-dit « chez Goutairon » pour un montant prévisionnel de 18 700,00 € hors taxes.

Ces travaux peuvent être subventionnés par le Département de Puy-de-Dôme, au titre de la voirie, dans le cadre du Fonds des Initiatives Communales 2023 – 2026, à hauteur de 40%.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- approuve l'avant-projet des travaux et le plan de financement inclus au dossier
- sollicite l'octroi de la subvention correspondante, au taux de 40% sur le montant hors taxe de 18 700,00 €, ce qui représente un montant de subvention de **7 480,00 €**

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an susdits.  
Au registre sont les signatures.  
Pour copie conforme.

Certifié exécutoire,  
après dépôt en Sous-Préfecture,  
Publication et notification.

Fait à Grandval, le 6 mars 2023

Le Maire,  
Didier FOURT

